



Arrestation pour port de poing américain dans le New Jersey

Par **N57**, le **07/07/2011** à **19:57**

Bonjour,

Lors de mon 1er séjour touristique à New York en mai, j'ai été arrêté à mon retour à l'aéroport de Newark (New Jersey) pour port illégal d'un poing américain (que j'avais oublié dans mon sac à dos). Après 4h, j'ai été relâché avec convocation devant le juge 15 jours après. Ne m'étant pas rendu à cette convocation, j'ai reçu une lettre stipulant un mandat d'arrestation par la police départementale et l'obligation de verser une caution de 1000 dollars en attendant la prochaine convocation devant le juge.

Si je décide de ne plus retourner aux Etats Unis, est-ce que j'encours des poursuites en France? Qu'en est-t-il des pays voisins aux USA comme le Canada?

Dans l'hypothèse d'un futur voyage aux USA, combien cette affaire peut-elle me coûter?

Quelqu'un pourrait-il me conseiller???

Merci d'avance à vous.